

Titre	Communication relative au Rapport de la Présidente 2022	N°ordre	9
Pièce(s) jointe(s)	Rapport de la Présidente 2022		
N° identifiant	2023-0186	Rapporteur(s)	Mme Léonore MONCOND'HUY
Étudiée par	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel		
Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats			

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), le président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande par le Conseil municipal de chaque commune membre, ou à la demande de ce dernier.

Quatre chapitres composent le rapport de la Présidente 2022 :

- le premier chapitre propose une présentation générale de la collectivité
- le deuxième chapitre permet de contextualiser les réalisations de l'année
- le troisième chapitre présente les réalisations de l'année 2022, réparties par feuille de route en cohérence avec le document Stratégie du mandat de Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu)
- le quatrième et dernier chapitre est dédié aux comptes administratifs (CA).

Ce document, dans sa version numérique, est accessible aux citoyens sur le site internet de Grand Poitiers.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de prendre acte du présent rapport.